



AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

Création de l'opération d'aménagement ZAC Plaine Saulnier à Saint-Denis

Par délibération du conseil de la Métropole du Grand Paris en date du 8 Février 2019,
Monsieur le Président de la Métropole du Grand Paris ouvre une procédure de participation du public préalable à la création de la ZAC Plaine Saulnier à Saint-Denis,

**par voie électronique
et**

**à l'hôtel de ville de Saint-Denis - 2 place Victor Hugo – 93 200 SAINT-DENIS,
au siège de l'établissement public territorial Plaine Commune Plaine Commune -
21, avenue Jules-Rimet – 93218 SAINT-DENIS CEDEX,
au siège de la Métropole du Grand Paris - 15-19 avenue Pierre Mendès-France –
CS 81411 - 75646 PARIS CEDEX 13**

du 1^{er} août 2019 au 15 septembre 2019 inclus

La participation du public par voie électronique a pour objet de recueillir les observations et propositions du public sur le projet d'aménagement comprenant le projet de création de la ZAC Plaine Saulnier à Saint-Denis.

Le projet de création de cette ZAC porte sur l'aménagement d'environ 12,5 hectares d'emprises de l'ancien site ENGIE, pour développer un programme global prévisionnel des constructions d'environ 240 000 m² de surface de plancher mixte comprenant bureaux, rez-de-chaussée actifs (activité économique, services, commerces), logements, équipements publics (groupe scolaire, crèche), le Centre Aquatique Olympique et un pôle sportif, ainsi que de nouveaux espaces publics dont un parc d'un hectare.

Le dossier de projet soumis à participation du public par voie électronique sera consultable sur le site internet dédié, à l'adresse électronique suivante : <https://zac-plaine-saulnier.jenparle.net/>

Pendant toute la durée de la participation du public par voie électronique du 01 août 2019 à 00h00 au 15 septembre 2019 à 23h59, les observations et propositions du public pourront être déposées sur le registre dématérialisé ouvert à cet effet sur le site internet dédié à l'adresse susvisée.

Le dossier de participation du public par voie électronique sera également mis à la disposition du public, sur support papier, pendant toute la durée susmentionnée :

- à l'hôtel de ville de Saint-Denis - 2 place Victor Hugo – 93 200 SAINT-DENIS, ouvert du lundi au vendredi de 08h30 à 17h30 et le samedi de 08h30 à 12h00,
- au siège de l'établissement public territorial Plaine Commune Plaine Commune - 21, avenue Jules-Rimet - 93218 SAINT-DENIS CEDEX, ouvert du lundi au vendredi de 09h à 12h30 et de 13h30 à 17h30,
- au siège de la Métropole du Grand Paris - 15-19 avenue Pierre Mendès-France – CS 81411 - 75646 PARIS CEDEX 13, ouvert du lundi au vendredi de 08h à 20h.

Le dossier de participation électronique comporte notamment une étude d'impact qui a fait l'objet d'un avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement sur le dossier, le conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD). L'étude d'impact a par ailleurs également fait l'objet d'un avis des collectivités territoriales et de leurs groupements intéressés par le projet. Cette étude d'impact et ces avis sont joints au dossier qui sera mis à la disposition du public par voie électronique et dans les lieux susmentionnés.

À compter de l'ouverture de la participation du public par voie électronique, des renseignements sur le dossier peuvent être demandés, et des observations ou questions sur le projet peuvent être adressées auprès de la Métropole du Grand Paris – 15-19 avenue Pierre Mendès-France – CS 81411 - 75646 PARIS CEDEX 13, ainsi qu'à l'adresse électronique suivante : plaine.saulnier@metropolegrandparis.fr

La synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte sera publiée, pendant une durée minimale de trois mois, par voie électronique.

A l'issue de la participation du public par voie électronique, la décision de création d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) Plaine Saulnier sera soumise à délibération du conseil de la Métropole du Grand Paris, autorité compétente pour l'approuver.